

# Information Activité Libérale Dr Delpierre

Le Docteur DELPIERRE Vanessa exerce en tant que **praticien hospitalier avec activité libérale statutaire** (Article R6154 du code de santé publique)

A ce titre, par choix, elle n'exerce son activité libérale que sur l'**activité « esthétique »**, hors nomenclature c'est-à-dire non prise en charge par l'assurance maladie.

Il ne sera **pas** demandé de **dépassements d'honoraires** sur les interventions prises en charge.

## Consultations :

Toute consultation libérale esthétique sera due au praticien directement et ne pourra faire l'objet d'un remboursement par l'assurance maladie.

Si le rendez-vous de première consultation est pris sur la consultation libérale du mardi après-midi du Dr DELPIERRE et qu'il s'avère que le motif de consultation concerne une intervention prise en charge, le montant de la consultation de 70€ sera à régler au praticien et il vous sera remis une feuille de soin pour le remboursement sécurité sociale sur la base d'un *avis ponctuel de consultant APC* (56,50€).

## Tarifs des consultations

<b>1<sup>ère</sup> consultation</b>	<b>70€</b>
<b>2<sup>ème</sup> consultation préopératoire et suivi (la première année)</b>	<b>Inclus dans les honoraires de l'intervention</b>
<b>Suivi</b>	<b>30€</b>

Lors des premiers rendez-vous de consultation en dehors de la consultation identifiée « libéral », si le motif ne relève pas d'une prise en charge par la sécurité sociale, la consultation sera à régler au praticien et fera pas l'objet d'un remboursement.

## Interventions chirurgicales :

Pour toute intervention chirurgicale, il vous sera demandé 2 règlements distincts clairement identifiés sur le devis chirurgical remis avant l'opération :

- L'un correspondant aux **honoraires du praticien**.  
A régler impérativement avant le jour de l'intervention (**En raison de nombreux impayés, il ne sera pas autorisé de paiement différé ni de facilités de paiement**)
- Le second à régler au Trésor Public correspondant aux **frais d'hospitalisation et de matériel**  
Il vous sera adressé une facture par courrier secondairement.